

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 20 novembre 2009 à 19 h 30 et à laquelle étaient présents les membres suivants formant quorum.

M. Jean-Pierre Nepveu, Maire
Mme Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste # 1
M. Roger Martel, Conseiller au poste # 2
M. Bruce Zikman, Conseiller au poste # 3
M. Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste # 4
M. Michael Ray, Conseiller au poste # 5
M. Michel Gohier, Conseiller au poste # 6

Était également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 5.0 Administration
 - 5.1 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2009
 - 5.2 Publication du Rapport du Maire
 - 5.3 Adoption du calendrier des séances – année 2010
 - 5.4 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre 2009
 - 5.5 Dépôt des rapports de revenus et dépenses – projections au 31 décembre 2009
 - 5.6 Approbation des réaffectations budgétaires
 - 5.7 Avis de motion – Règlement numéro 2009-542 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2010
 - 5.8 Nomination d'un Maire Suppléant
 - 5.9 Fonds de roulement – affectation
 - 5.10 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 5.11 Motion de remerciement aux anciens membres du Conseil

- 6.0 Urbanisme
 - 6.1 Comité Consultatif d'Urbanisme – Reconstitution
 - 6.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2009-541 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé
 - 6.3 Surplus accumulé non-affecté – affectation
- 7.0 Travaux publics
 - 7.1 Servitude de drainage – autorisation de signature
 - 7.2 Offre de services pour la collecte des matières recyclables
- 8.0 Correspondance
- 9.0 Deuxième période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

2009-11-128

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-129

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 septembre 2009 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2009 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-130

3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 novembre 2009 au montant de 716 283.85 \$ dont :

- 44 894.19 \$ sont des comptes à payer;
- 671 389.66 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **ADMINISTRATION**

2009-11-131

5.1 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT que la l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire a l'obligation de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville d'Estérel pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-132

5.2 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule, à l'article 474.3 le mode de distribution du rapport du Maire sur la situation financière, à savoir : que le document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Michel Gohier et résolu :

QUE le rapport du Maire soit envoyé par la poste à tous les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-133

5.3 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil:

ADOpte le calendrier relativement à la tenue des séances du Conseil pour l'année 2010, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

Le 22 janvier	19 h 30	Le 16 juillet	17 h 00
Le 19 février	19 h 30	Le 20 août	17 h 00
Le 19 mars	19 h 30	Le 24 septembre	19 h 30
Le 16 avril	19 h 30	Le 15 octobre	19 h 30
Le 21 mai	17 h 00	Le 19 novembre	19 h 30
Le 18 juin	17 h 00	Le 17 décembre	19 h 30

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de documents

5.4 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2009**

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le service de Trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, le rapport des états financiers comparatifs au 31 octobre 2009.

Dépôt de documents

5.5 **DÉPÔT DES RAPPORTS DE REVENUS ET DÉPENSES – PROJECTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009**

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le service de Trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, les rapports de revenus et dépenses – projections au 31 décembre 2009.

2009-11-134

5.6 **APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2009 tel que le démontre un rapport émis par le service de la Trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

5.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-542 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010**

Avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2010.

2009-11-135

5.8 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection tenue le 1^{er} novembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Roger Martel Maire suppléant pour la période incluse entre le 20 novembre 2009 et le 31 octobre 2010 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-136

5.9 **FONDS DE ROULEMENT – AFFECTATION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a fait l'acquisition d'un nouvel ordinateur et d'un nouveau module conférence pour la salle du Conseil;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à ces dépenses sont de 2 448.22 \$;

2009-11-136
(suite)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 2008-527, la Ville est autorisée à emprunter par résolution, à son fonds de roulement, les montants requis pour des dépenses d'immobilisations;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu :

QUE le paiement des dépenses relatives à l'achat d'un nouvel ordinateur et d'un nouveau module conférence soit effectué à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel;

QUE le remboursement de ces dépenses s'effectue sur une période de cinq (5) ans, conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de
documents

5.10 **DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* (L.R.Q., c. E-22), les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

2009-11-137

5.11 **MOTION DE REMERCIEMENT AUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte une motion de remerciement envers Messieurs André G. Nadeau, Ronald Kulisek et Lawrence Nadler pour leur dévouement, leur disponibilité ainsi que pour la qualité de leur implication à titre d'élus de la Ville d'Estérel lors du dernier mandat.

Adoptée à l'unanimité

6.0 **URBANISME**

2009-11-138

6.1 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECONSTITUTION**

CONSIDÉRANT que l'article 2.2 du règlement numéro 2006-501 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme prévoit que ce Comité soit composé de cinq (5) membres dont au moins un qui est membre du Conseil;

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil suite à l'élection générale du 1^{er} novembre 2009;

**2009-11-138
(suite)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la reconstitution du CCU;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Roger Martel à titre de président du CCU et ce, pour une période de deux ans suivant l'adoption de la présente résolution;

NOMME Monsieur Michael Ray à titre de membre du CCU et ce, pour une période de deux ans suivant l'adoption de la présente résolution;

NOMME Monsieur Pierre Leclerc à titre de membre du CCU et ce, pour une période de deux ans suivant l'adoption de la présente résolution;

NOMME Monsieur Marc-Gabriel Vallières à titre de membre du CCU et ce, pour une période de deux ans suivant l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-139

6.2 **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 21 août 2009;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été dûment adopté le 21 août 2009;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 20 novembre 2009;

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michel Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le second projet de règlement numéro 2009-541 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les définitions de « Chambre d'Hôtel » et « Suite hôtelière », d'abroger la définition de « Court séjour », de modifier le paragraphe 2 de l'article 10.2 afin de permettre que les espaces de stationnement pour les unités d'hébergement puissent être dans les zones C-1 et/ou C-2 et de modifier l'article 8.4 concernant les matériaux de parement autorisés.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-140

6.3 **SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – AFFECTATION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a eu recours, dans sa procédure d'émission de permis pour l'Hôtel Estérel, à la firme APUR pour la fourniture de services professionnels en urbanisme, assistance technique;

CONSIDÉRANT que ces frais supplémentaires n'ont pas été budgétés en début d'année;

2009-11-140
(suite)

CONSIDÉRANT que la dépense nette associée à ce mandat est de 8 752.27 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AFFECTE un montant de 8 752.27 \$ de son surplus accumulé non-affecté pour défrayer le coût de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2009-11-141

7.1 **SERVITUDE DE DRAINAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le drainage du chemin des Amiraux s'effectue sur les terrains de Monsieur Nadim Atalla, lot B-368-12 et une partie du lot B-368-13 du Bloc B;

CONSIDÉRANT que par le passé, la Ville d'Estérel drainait ce chemin sur lesdits terrains et ce, à ses frais;

CONSIDÉRANT que des travaux ont eu lieu sur une partie du lot B-368-13 du Bloc B afin de faciliter le drainage de l'avenue des Amiraux;

CONSIDÉRANT que ce lot appartient à Monsieur Nadim Atalla;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir une servitude de drainage pour ce lot;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le Maire et/ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une servitude réelle et perpétuelle de drainage d'égout pluvial en faveur de la Ville pour une partie du lot B-368-13 du Bloc B.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-142

7.2 **OFFRE DE SERVICES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT que le contrat relativement à la cueillette et à la disposition des matières recyclables prend fin le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le contrat relativement à la cueillette et à la disposition des encombrants et déchets prend fin le 31 août 2010;

CONSIDÉRANT que ces deux contrats ont été octroyés à la compagnie Compo-Recycle;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre de services de Compo-Recycle dans le but d'arrimer le contrat de collecte des matières recyclables à celui de la collecte des encombrants et des déchets;

**2009-11-142
(suite)**

CONSIDÉRANT que l'offre de service, datée du 16 novembre 2009, est au montant de 15 323,00 \$, toutes taxes en sus, pour une période totalisant huit (8) mois pour la prestation de services aux 363 portes résidentielles de la Ville d'Estérel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ACCORDE un contrat à la compagnie Compo-Recycle selon les spécifications de l'offre de service datée du 16 novembre 2009;

AUTORISE le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **CORRESPONDANCE**

9.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

10.0 **VARIA**

2009-11-143

11.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 38, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier